

Maulette

Plan Communal de Sauvegarde



SOMMAIRE

1 – Informations générales

page -03-10

- 1.1 – Arrêté d'instauration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 1.2 – Mise à jour du plan
- 1.3 – Plan de la commune
- 1.4 – Informations relatives à la population
- 1.5 – Informations relatives aux risques
 - Les risques
 - Les enjeux

2 – Alerta

page -12-

- 2.1 – Déclenchement du Plan
- 2.2 – Les moyens d'alerte
- 2.3 – Circuit d'alerte
- 2.4 – Plan de Maulette et Cartographies des endroits isolés

3 - Organisation et structure

page -18-20-

- 3.1 – Poste de commandement communal (PCC)
- 3.2 – Déclenchement de la cellule de crise communale
 - Missions de la cellule de crise

4 – Gestion de crise

page -21-

- 4.1 - Annuaire de crise
- Modèles d'arrêtés et fiches techniques

5 – Annexes

page -33 -

- Annuaires et fiches d'informations
- Fiches actions** page 51-58
- Organiser la réponse communale page -59-
- Modalités d'activation du PCS



COMMUNE DE MAULETTE

ARRETÉ DU MAIRE n° 2026-01-04

PORANT L'ENTREE EN VIGUEUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE MAULETTE

Nous, Stéphane GORNÈS,

Maire de la Commune de MAULETTE,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L2212- 4 et L2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire.

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au Plan communal de sauvegarde ;

Vu la loi 2004-811 du 13 ao0t 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 ao0t 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n°2005-1158 relatif aux Plans Particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 ao0t 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs- pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur.



COMMUNE DE MAULETTE

ARRETONS :

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Maulette est mis à jour à compter de la date d'exécution du présent arrêté.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Maulette est chargé de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet des Yvelines

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes la Jolie

Monsieur le Chef de centre départemental d'incendie et de secours de Houdan

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Monsieur le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Yvelines

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais

Fait à Maulette, le 27/01/2026.

Le Maire, Stéphane GORNÈS



Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être défiée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

4. MISE A JOUR DU PLAN

Le PCS est mis à jour en fonction de l'évolution des risques et des modifications apportées au dispositif opérationnel.

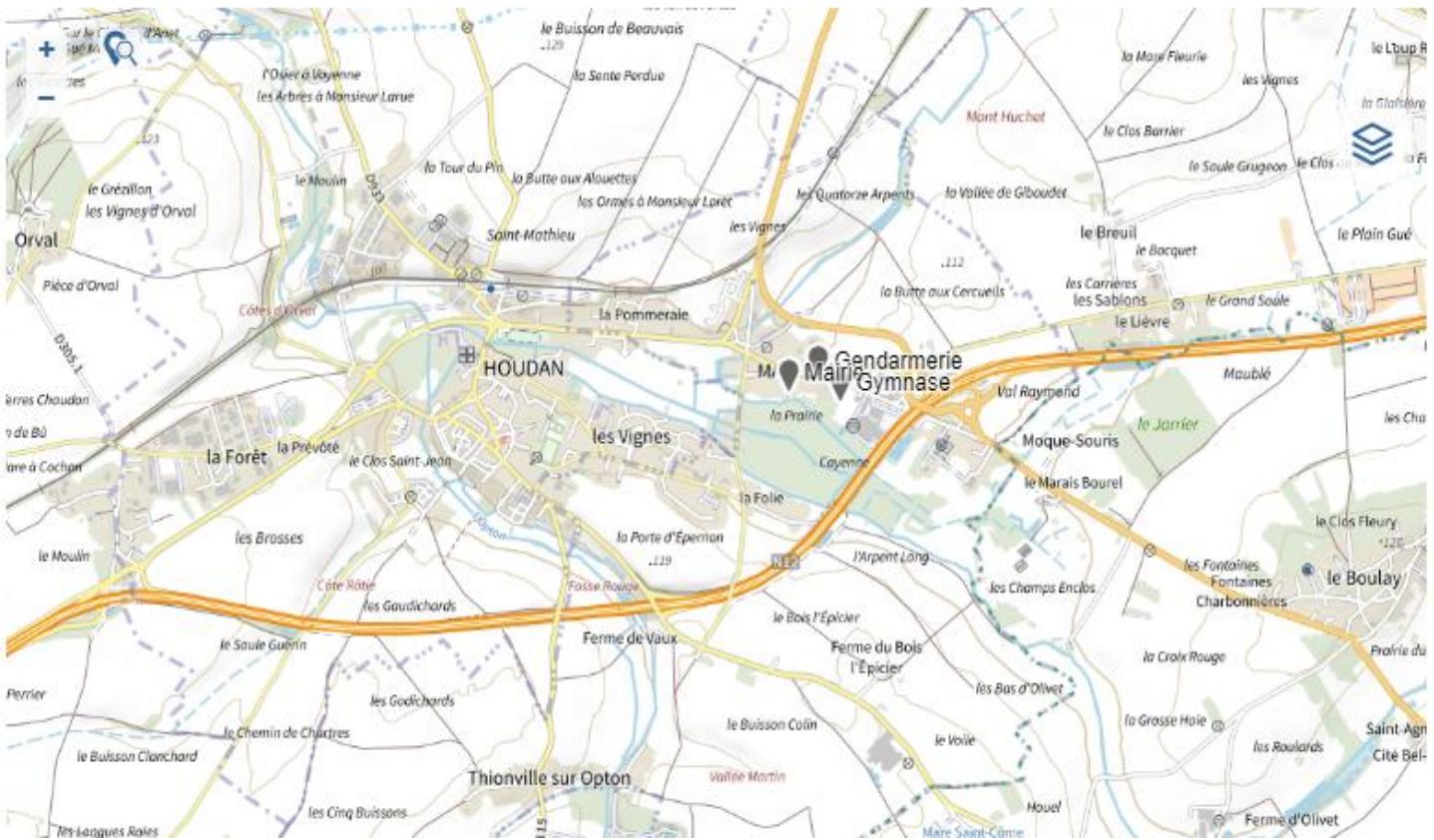
Après chaque révision, le PCS fera l'objet d'un arrêté municipal et sera transmis à la Préfecture des Yvelines.

Page(s) modifiée(s)	Modification(s) apportée(s)	Date d'édition

II. INFORMATIONS GENERALES

5. PLAN DE LA COMMUNE

Plan de Maulette



6. INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION

Nombre d'habitants permanents (source INSEE) : 1048

Répartition de la population

Les hameaux : **Thionville/Opton, La Folie, Mocsouris**

Lieux isolés : **La Ferme de Vaux, Route de Rambouillet, Les Quat'Zarts (voir cartes)**

Population nécessitant une attention particulière : Voir annexe 3

Nombre de malentendants :

Nombre de non voyants :

Nombre de personnes à mobilité réduite : 3

Nombre de personnes dépendantes : 8

Nombre de personnes nécessitant une attention particulière :

Population touristique estimée (chambres d'hôtes, ...) :

LOG T2 - Catégories et types de logements

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	337	100,0	383	100,0	443	100,0
Résidences principales	308	91,4	342	89,3	405	91,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	13	3,9	20	5,2	16	3,7
Logements vacants	16	4,7	21	5,5	21	4,8
Maisons	291	86,4	349	91,1	408	92,2
Appartements	46	13,6	31	8,1	32	7,1

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024 .

Résidents secondaires :

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2024

Type d'hébergement	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2024.

Lieux recevant du public (adresse, coordonnées et capacité en annexe 4) :

Ecole maternelle et élémentaire Les Hirondelles

Service Périscolaire (cantine, garderie matin et soir)

Centre de Loisirs ALSH géré par la CCPH

Salle des Fêtes

Gymnase

Parc multi activités sportives (plein air)

Eglise – Chapelle de Thionville

Cabinet paramédical au 43 avenue de la République, regroupant 2 kinésithérapeutes, 2 Podologues, 1 Ostéopathe

Nombre de commerces : **34**

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES

1. Les risques

Le plan communal de sauvegarde concerne les risques existants sur la commune de Maulette. La commune est concernée par le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) dans son édition de 2007. Les risques à prendre en compte sont l'inondation (Vesgre) mais d'autres risquent sont à prendre en compte. Ils se classent en deux grandes catégories :

- Risques naturels (inondations, phénomènes météorologiques exceptionnels,...)
- Risques sanitaires (pandémies, pollution d'eau potable, rupture d'électricité,...)

Les risques répertoriés sur le site officiel du BRGM sont :

(<https://www.georisques.gouv.fr/>)

Les risques inondation

Retrait gonflement des argiles

Pollution des sols

Canalisations de transport de matières dangereuses



Légende :



Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels : Tempête, inondation, grand froid, mouvement de terrain, canicule

Aléas technologiques

Rupture de canalisation matières dangereuses, risque de transport de matières dangereuses, accident grave de la circulation routière

2. Les enjeux

Etant donné la soudaineté des événements et la dispersion des hameaux et des quartiers de la commune, on peut considérer que tout secteur peut être à un moment donné concerné. Cependant, les axes principaux de la commune sont plus vulnérables et les enjeux y sont plus conséquents. De même que les personnes dépendantes représentent un enjeu important. Une carte de la commune est jointe en annexe 2 et permet de localiser les lieux.



TITRE II - ALERTE

2.1 DECLENCHEMENT DU PLAN

Le plan communal de sauvegarde est déclenché **par le Maire ou par son représentant désigné** (adjoint de permanence).

Le plan communal peut être déclenché :

- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement,
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, **constituer la Cellule de Crise Municipale (CCM)**.

Pour cela, il active le **schéma d'activation de la CCM**.

**Le Maire composera le numéro du service SIDPC
(Service interministériel de Défense et de Protection Civiles)**

2.2 LES MOYENS D'ALERTE

Moyen d'alerte	Description	Utilisation	Observations
Ensemble mobile d'alerte	Système haut-parleur installé sur un véhicule	Diffusion d'un message enregistré Ou non	Pas encore acquis
Autres moyens	Klaxon de véhicules Porte à porte Affichage	Peuvent être utilisés en l'absence de moyen spécifique d'alerte	
Distribution d'un flash d'information	Porte à porte	Selon le circuit préétabli	
Diffusion de messages sur le site internet	Messages d'alerte sur le site Internet de la mairie	Par l'élu en charge du site	

Plusieurs moyens d'alerte peuvent être combinés.

Il est souhaitable d'utiliser des messages simples, validés par le Maire ou son représentant.

FR-ALERT :

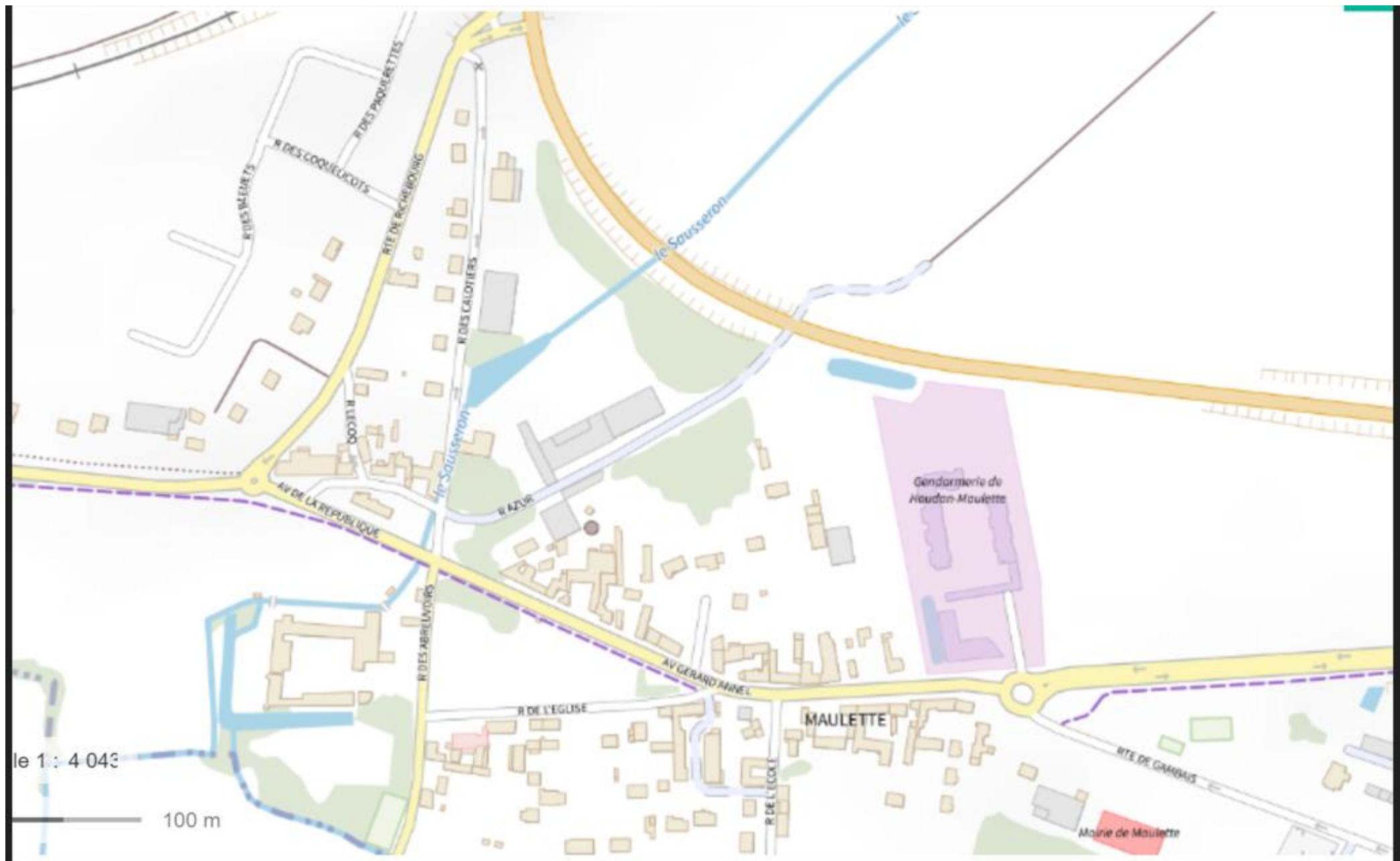
Dispositif d'alerte permettant en temps réel d'envoyer des notifications à toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger.

2.3 CIRCUIT D'ALERTE (Liste)

Rue de l'école	Mairie et Services Techniques	Départ à partir du n°5 vers le centre-ville
Avenue Gérard Annel		Jusqu'au rond-point en bas de la route de Richebourg
Rue de l'Eglise		
Rue Azur, Rue Lecoq		
Rue des Calotiers		
Route de Richebourg		
Lotissement LES ORMES	Rue des Bleuets, Rue des Coquelicots, rue des Myosotis, Rue des Pâquerettes	
Avenue de la République		Du n° 83 en début d'avenue jusqu'au n°25 Maulette avant panneau Houdan
Rue de la Pommeraie	Lotissement de la POMMERAIE	
Rue des Calville	Idem	
Rue des Reinettes	Idem	
Rue des Abreuvoirs		Jusqu'au rond-point LA FOLIE
Rue du Tourniquet	Lotissement LE TOURNIQUET	
Rue de la Folie		
Rue des Vignes		Jusqu'au n°50 Maulette
Impasse Pierre Prieur		
Rue des Coteaux	Lotissement LES COTEAUX	
Rue d'Epernon et Porte d'Epernon		Côté Maulette
Route de Boutigny	Hameau THIONVILLE/OPTON	
Rue de l'Opton	Hameau THIONVILLE/OPTON	
Allée des Bosquets	Hameau THIONVILLE/OPTON	
Rue de Champagne	Hameau THIONVILLE/OPTON	
Route de Champagne	Hameau THIONVILLE/OPTON	
Route de Rambouillet		
Avenue Gérard Annel	A partir du 26	Jusqu'au rond-point face à la gendarmerie
D912 jusqu'au rond-point d'Intermarché Maulette		
Route de Gambais		
Rue de Mocsouris	Hameau de MOCOURIS	

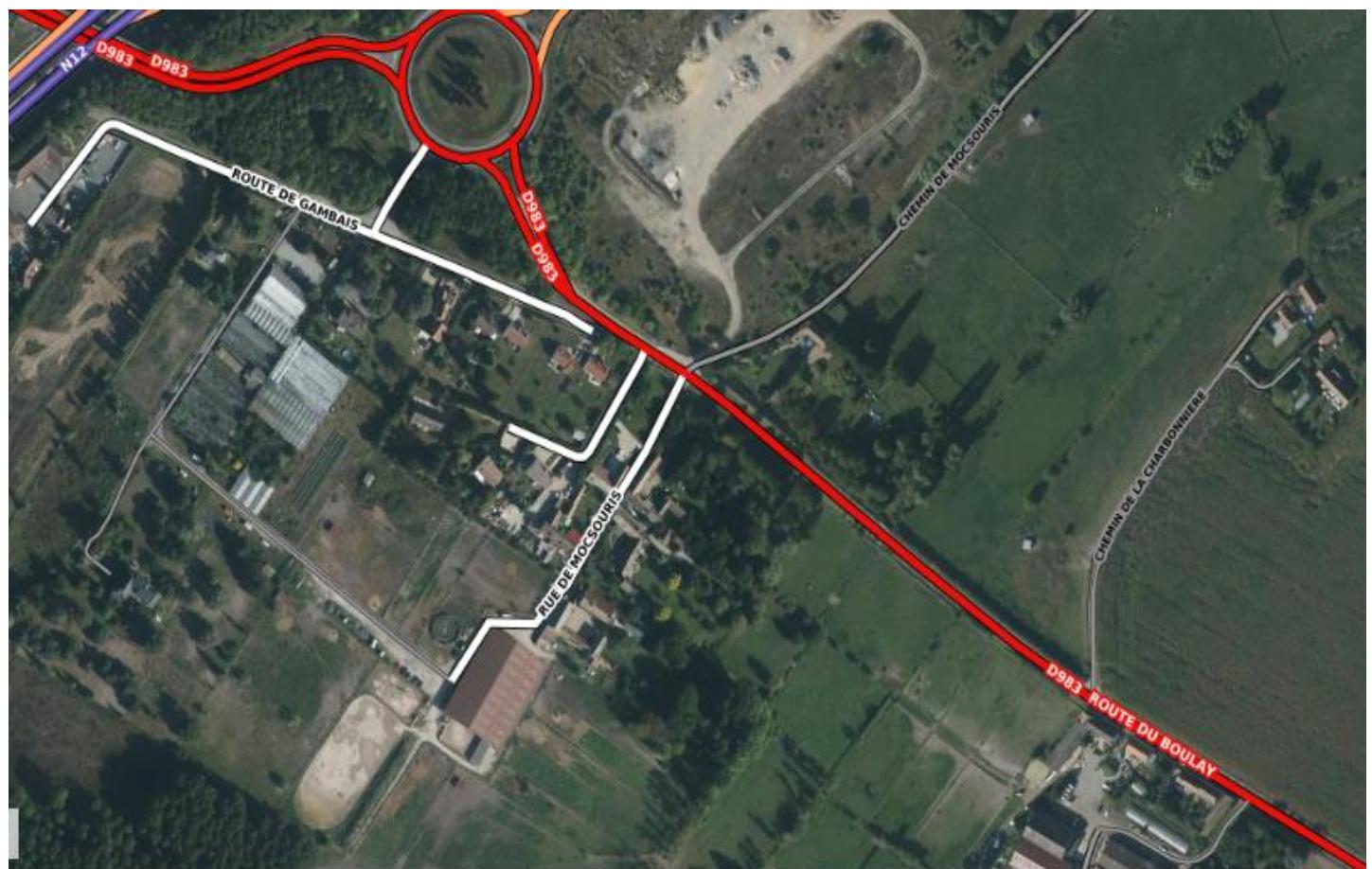
CIRCUIT D'ALERTE

LA CARTE DE MAULETTE

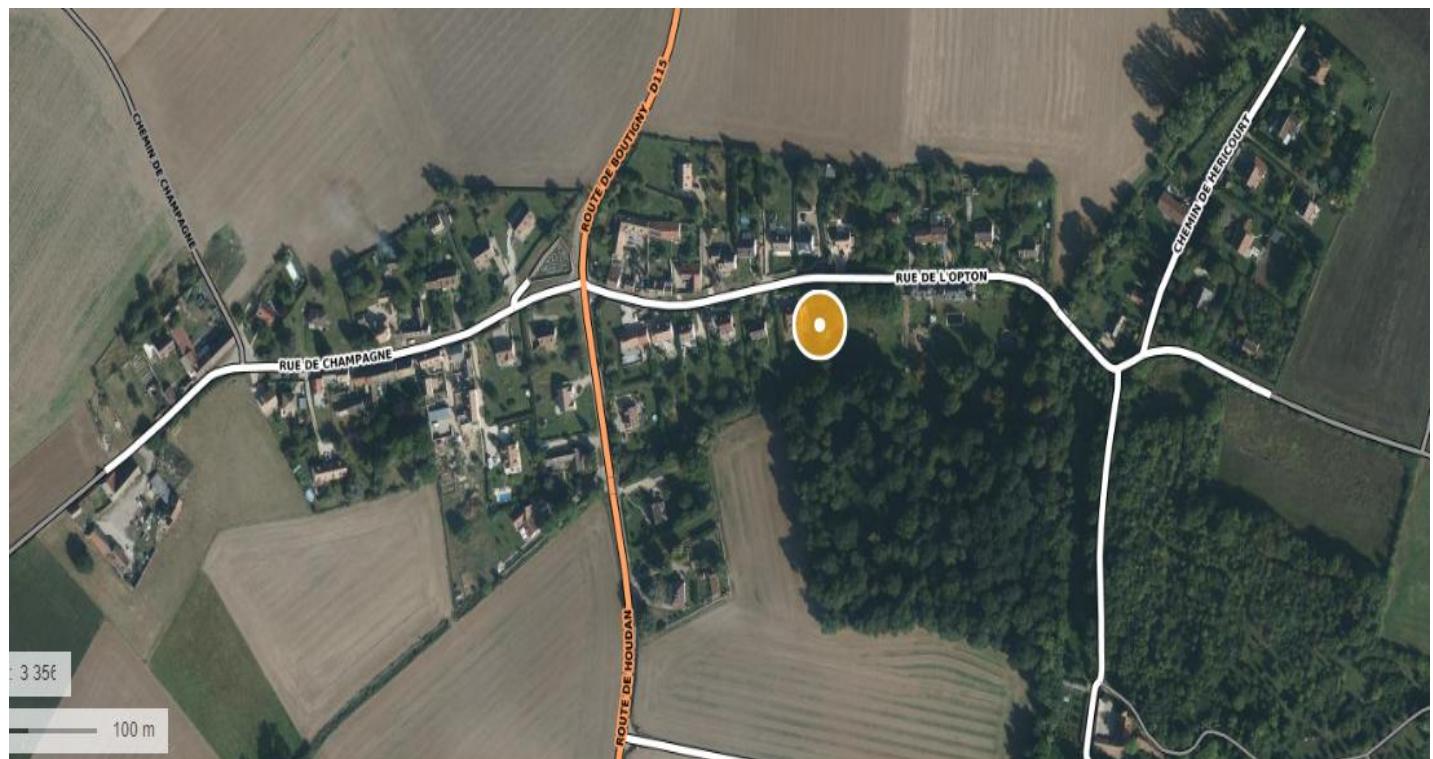


2.4 – Lieux isolés de Maulette

Hameau de MOCSOURIS



Hameau de THIONVILLE SUR OPTON



Hameau de la FOLIE (lieu isolé)



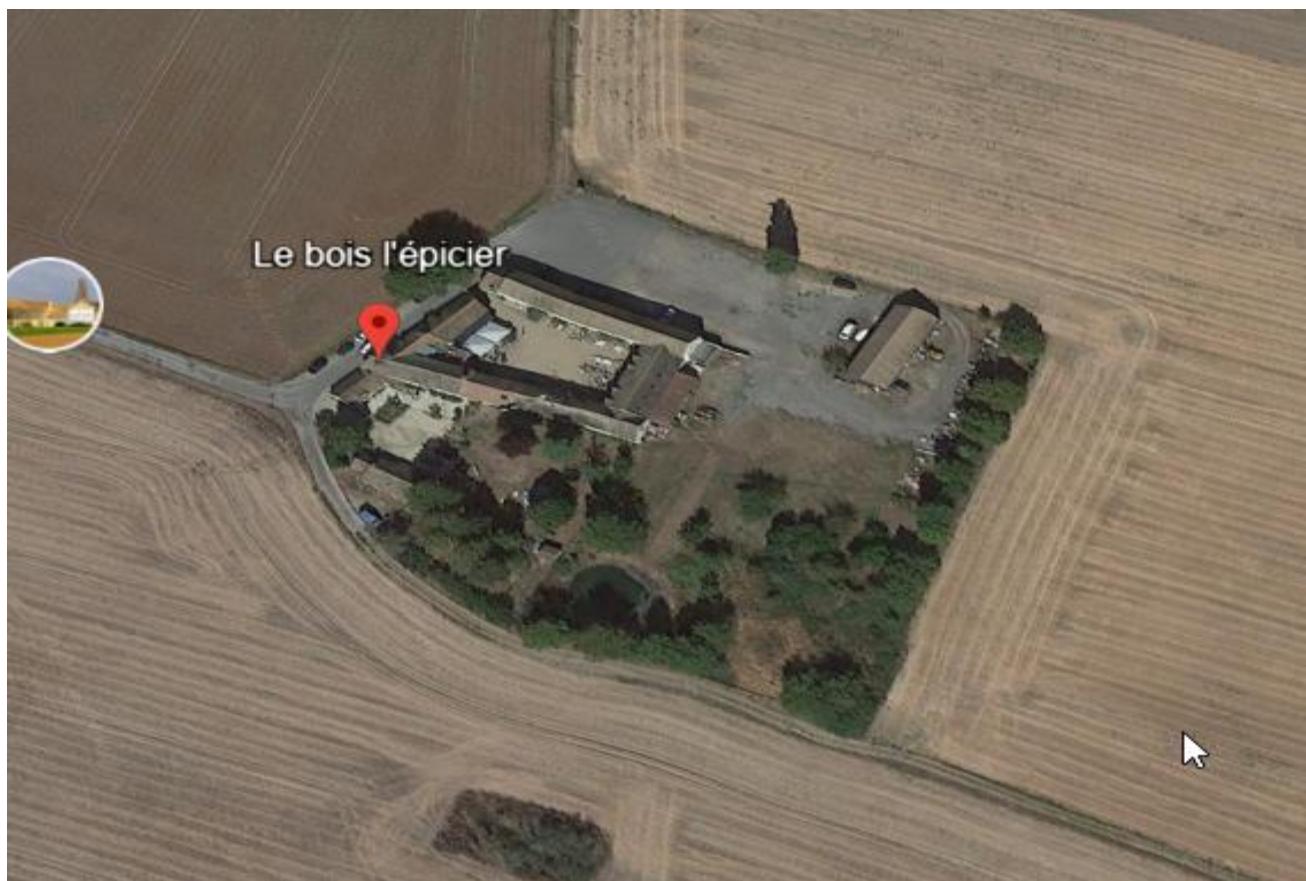
FERME DE VAUX (lieu isolé)



Route de Rambouillet (lieu isolé)



Bois l'Epicier (lieu isolé)



TITRE III - ORGANISATION ET STRUCTURE

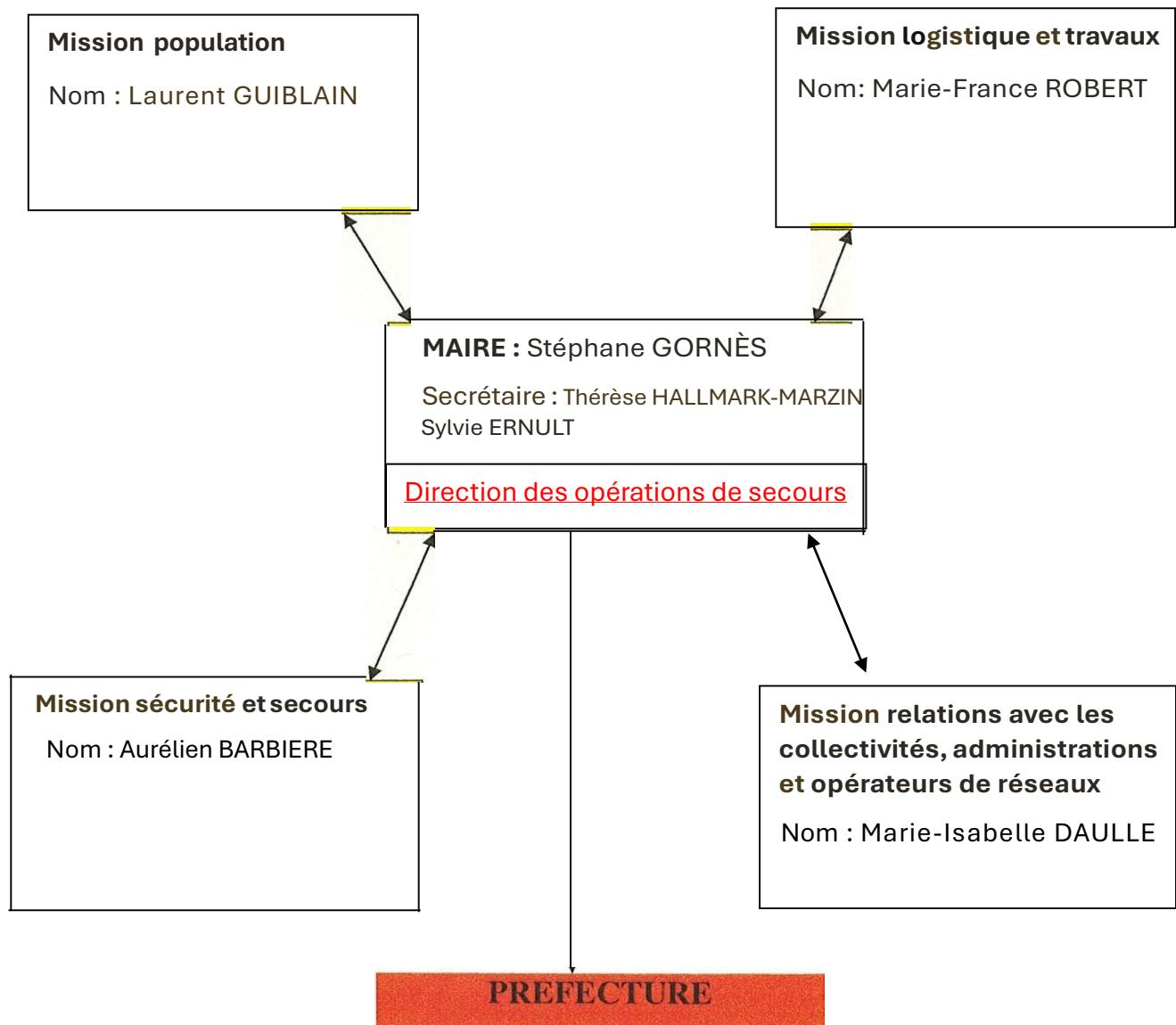
3.1 LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

Rôle du PCC :

Le PCC est chargé de l'organisation et de la coordination des actions à mener par la commune en cas de crise. Il s'agit d'une équipe réunie autour du Maire pour l'aider dans la gestion de la crise et faciliter la mise en œuvre des mesures d'accompagnement décidées par lui-même ou le préfet.

Elle sera située dans la salle de réunion de la Mairie.

Composition du PCC :



3.2 DECLENCHEMENT DE LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

Missions de la cellule de crise :

En fonction de l'évènement, le Maire active la cellule de crise afin de l'aider à :

- **Déterminer les besoins de la population sinistrée (Mission population-Mission sécurité et secours) :**

- . Nombre de personnes concernées (hommes, femmes, enfants, adultes)
- . Nombre de personnes à héberger (particularités éventuelles)
- . Besoins en restauration (nombre, particularités religieuses ou médicales, durée)
- . Besoins en vêtements ou couvertures
- . Besoins divers (traitement médical, groupes électrogènes...)
- . Rendre compte à la Cellule Communale de Crise

- **Etablir une liste nominative des sinistrés (Mission population-Mission sécurité et secours)**

En déduire une priorisation de prise en charge en fonction des particularités (enfants en bas âge, personnes dépendantes malades ou handicapées, personnes isolées)

- . Rendre compte à la Cellule Communale de Crise

- **Faire un état des voiries et de l'accessibilité (Mission travaux-Mission sécurité et secours)**

- . Recenser les axes routiers sinistrés, prioriser les axes de circulation afin de pouvoir recevoir des secours extérieurs
- . Organiser la sécurité sur les sites (balisages, arrêtés de circulation)
- . Elaborer un plan de travail pour les employés communaux
- . Demander les devis afférents aux travaux
- . Rendre compte à la Cellule Communale de Crise

- **Recenser les moyens disponibles sur la commune (Mission logistique)**

- . Bâtiments municipaux (en fonction des besoins) :
 - . Salle polyvalente ABC 245 m² utilisables, 71 places allongées, adaptée aux nourrissons et handicapés, douches (salle de sport CCPH), réchauffe de repas, réfrigérateurs.
 - . Ancienne école communale,
 - . Ecole primaire ABC avec cantine

Matériels de travaux et transport (tracteur, camionnette, saleuse et racleuse, pompe à eau, tronçonneuse ...)

- . Matériels de balisage routier (barrière, panneaux, cônes de Lubeck...)
- . Entreprises privées et commerçants
- . Professionnels de santé et associations
- . Rendre compte à la Cellule Communale de Crise

- **Informier la population des évènements et besoins (Mission population)**

- . Au moyen du passage d'une voiture sono avec message enregistré
- . Au moyen d'affichage dans les rues et chez les commerçants
- . En faisant du porte à porte
- . En tenant des points presse
- . Rendre compte à la Cellule Communale de Crise

- **Informier et solliciter les administrations, collectivités et associations de sécurité civile**
 - . Préfecture et Sous-préfecture
 - . Gendarmerie
 - . Sapeurs-pompiers
 - . Croix-Rouge
 - . Communes voisines (ABC)
 - . CCPH
 - . Conseil départemental
Direction interdépartementale des routes (DIRIF) - Île-de-France
 - . SICAE ELY, SAUR, éclairage public, opérateurs téléphoniques
 - . Rendre compte à la Cellule Communale de Crise

- **Accueillir et coordonner les secours extérieurs (Mission sécurité et secours)**
 - . Définir un centre de regroupement des moyens (surface suffisante, proche accès routiers)
 - . Guider les secours et renforts sur les zones sinistrées
 - . Faire le lien avec le Maire, Directeur des opérations de Secours sur sa commune
 - . Rendre compte à la Cellule Communale de Crise

Chaque mission peut être délocalisé dans les quartiers sinistrés, un responsable sera alors désigné et renseigné sur la feuille suivante

TITRE IV GESTION DE CRISE

1. DELOCALISATION DES MISSIONS						
Mission	Désignation du local	Quartier/Zone	Responsable			
			Nom			Observations

2. FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

DATE :

HEURE :

- Identification du lieu (Nom et adresse)

- Nom de la personne contactée :

- Numéro de téléphone pour joindre l'établissement :

Demander à ce qu'une personne reste avec le téléphone

- Combien de personnes sont dans l'établissement :

Enfants :

Personnes à mobilité réduite :

Personnes âgées :

- Capacité de l'établissement :

WC

Eau potable

Nourriture

Chauffage

Oui D Non D

Oui D Non D

Oui D NON

Oui D Non D

► Si des mesures de confinement sont nécessaires, demander à votre interlocuteur de couper la ventilation, fermer les et calfeutrer portes et fenêtres. **Pour une école, demander la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sécurité.**

► **Donner les coordonnées de la cellule de crise communale à votre interlocuteur.**

3. ACTIVATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES

Un centre d'accueil des impliqués peut être activé dans deux cas :

Nécessité d'héberger et de mettre à l'abri les personnes présentes sur le territoire communal et n'étant dans aucun lieu adapté (automobilistes, cyclistes ou randonneurs de passage, panne prolongée d'électricité et absence de chauffage...)

Rassemblement en vue d'une mesure d'évacuation

Compte tenu du nombre important d'actions à mener, ce centre devra être tenu par plusieurs personnes.

N.B : La Croix-Rouge française dispose des moyens et du savoir-faire dans ce domaine. Son recours **est à privilégier**.

ACTIONS A MENER AU CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES

Mettre en place une zone secrétariat dès l'accueil et remplir la fiche de recensement

Créer une première zone d'accueil avec chaises, boissons et collation (si possible)

Créer une zone en retrait pour les personnes malades ou fragiles avec si possible des personnels de santé ou secouristes

Si nécessaire, créer une zone de couchage avec les moyens du bord (tapis de gymnastique) en regroupant les familles, écarter les bébés et jeunes enfants

S'assurer de l'état des sanitaires

Veiller au libre accès au centre (parking organisé)

Communiquer les besoins à la cellule de crise communale

4. CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES – FICHE DE RECENSEMENT

Date/heure d'arrivée	Nom/Prénom	Age	Adresse	Particularités	Date/heure de départ

5. POPULATION NECESSITANT UNE ATTENTION A DOMICILE

6. LES POUVOIRS DE REQUISITION DU MAIRE

L'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire des pouvoirs de réquisition.

Dans le cadre d'une situation d'urgence, la réquisition peut être d'abord orale à condition que l'élu se soit fait reconnaître dans sa position. La réquisition devra être confirmée par écrit (fax ou courrier).

Le Maire peut également réquisitionner des locaux nécessaires au relogement des familles sans abri lorsque le défaut de logement est de nature à porter un trouble grave à l'ordre public.

MODELE D'ARRETE DE REQUISITION

Le Maire de MAULETTE

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, article L 2212-2

Considérant : l'accident, l'évènement survenu le à h.....

A

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations,

Vu l'urgence,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à

Demeurant à

De se présenter sans délai à la mairie de Maulette

Pour effectuer la mission de qui lui sera confiée.

Ou

De mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

Et de le mettre en place (indiquer le lieu)

Article 2 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAULETTE, le

Le Maire,

MODELE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER

Le Maire de MAULETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant que l'accident, l'événement survenu le

A.....constitue un danger pour la sécurité publique :

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès à la voie (communale, départementale) n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement en dehors de la voie considérée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché sur les barrières interdisant l'accès à la voie considérée.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet des Yvelines

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Fait à Maulette, le

Le Maire,

FICHES DE POSTE DES DIFFERENTES MISSIONS

MISSION POPULATION		
<ul style="list-style-type: none"> • Informe la population du danger • Prépare le parcours et le mode d'alerte éventuelle • Contacte les personnes recensées comme sensibles • Contacte les ERP • Rassemble les informations sur la population concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Organise le centre d'accueil des impliqués (CAI) • Recense les impliqués • Estime les besoins de première nécessité du CAI • Renseigne la CCM 	<ul style="list-style-type: none"> • Recense les besoins de la population en vue d'un retour à la normale • Organise le retour à domicile Rend compte à la CCM • Prépare un « retour d'expérience » de la mission
MISSION SECURITE ET SECOURS		
<ul style="list-style-type: none"> • Identifie le danger et ses conséquences prévisibles • Propose des mesures conservatoires • Propose à la CCM un message d'information à la population • Fait le point de situation avec la préfecture et les services de secours • Anticipe l'accueil de renforts • Rend compte à la CCM <p>Evalue la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recueille les besoins de secours du centre d'accueil des impliqués • Propose un plan d'actions à la CCM • Demande et accueille les renforts • Coordonne les actions à mener sur le terrain • Représente le Maire auprès des services de secours • Rend compte à la CCM 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie les zones non sécurisées de la commune • Participe à l'évaluation des dégâts • Rend compte à la CCM • Prépare un « retour d'expérience » de la mission
MISSION RELATIONS AVEC COLLECTIVITES, ADMINISTRATIONS ET OPERATEURS DE RESEAUX		
AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> • Contacte les communes voisines et se fait préciser les moyens éventuellement disponibles • Se met en relation avec la cellule de crise de la préfecture (si elle existe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacte les fournisseurs de réseaux impactés en fonction des informations de la mission logistique et travaux. <p>Fait un point de situation avec les communes voisines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rend compte de la situation à la préfecture. <p>S'assure de l'intervention des fournisseurs de réseau</p>

FICHES DE POSTE DES DIFFERENTES MISSIONS

MISSION LOGISTIQUE ET TRAVAUX		
AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> • S'assure de la disponibilité des moyens matériels de la commune • Mets à disposition de la CCM la liste des matériels disponibles • Rappelle les personnels communaux nécessaires • Mets en alerte le cas échéant, les moyens privés concernés par le danger • Mets à disposition les matériels communaux. Fais le nécessaire pour maintenir un minimum de fonctionnalité à la mairie (poste de commandement opérationnel) • Renseignement à la CCM 	<ul style="list-style-type: none"> • Organise le travail des agents communaux • S'assure du libre accès des secours et des voies principales de communication • Organise la sécurisation des voies et des sites communaux (bannières, déviation, arrêté de circulation) • Estime les dégâts (bâtiments, réseaux, voirie) • Renseigne la CCM • Ravitaillement de personnes sinistrées et/ou hébergées • Mets en place l'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonne la remise en état des voiries • Fait faire les devis de remise en état

MODELE DE CONSTITUTION DU MESSAGE D'ALERTE

- ▶ Nature de l'accident
- ▶ Consignes de sécurité à suivre
- ▶ Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- ▶ S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles mais en tout état de cause d'un document d'identité (CNI, passeports).

Exemples de messages d'alerte :

Alerte ne nécessitant pas de mise à l'abri ou d'évacuation

« Un risque menace votre quartier. Préparez-vous à mettre à l'abri ou, sur ordre, à évacuer si cela devenait nécessaire. »

Alerte préconisant l'évacuation des populations

« Le risque....approche. Evacuez immédiatement, dans le calme, la zone où vous vous trouvez. Rejoignez le lieu de regroupement situé.....et suivez les instructions des forces de l'ordre. »

Titre 5 Exercices

Historique des exercices

Date	Thème de l'exercice	Observation

5 - ANNEXES

FICHIERS NOMINATIFS

Les annuaires et fiches d'information relatives à la population sont nominatifs. Leur détention et utilisation s'inscrivent dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 « informatique et libertés ».

Ainsi, la constitution de ces fichiers doit faire l'objet, d'une part, de l'obtention de l'accord des personnes dont les noms sont susceptibles d'y figurer et d'autre part, d'une déclaration préalable auprès de la CNIL (commission nationale informatique et libertés).

Ces fichiers sont conçus pour être utilisés dès l'amorce d'un phénomène grave constituant une menace pour la sécurité des biens et des personnes. Ils ne doivent pas porter atteinte au secret de la vie privée ou médical, au secret industriel et au secret commercial. De même, ils ne doivent faire apparaître ni appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique nommément désignée, ni le comportement d'une personne, dès lors que la divulgation de ce comportement pourrait lui porter préjudice.

Enfin, les documents administratifs dont la consultation ou la communication aux administrés porterait atteinte à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes ne sont pas communicables (loi n°78-753 du 17 juillet 1978). Les informations portées doivent également pouvoir faire l'objet d'un droit d'accès et de rectification.

1. MAIRIE ET CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 01.30.59.62.54

Email : mairie@maulette.fr

Nom	Prénom	Fonction
GORNÈS	Stéphane	Maire
ROBERT	Marie-France	1ère Adjointe
DAULLÉ	Marie-Isabelle	2ème Adjointe
GUIBLAIN	Laurent	3ème Adjoint
BARBIÈRE	Aurélien	4ème Adjoint
DESCHAMPS	Raymond	Conseiller municipal
COUPIN	Isabelle	Conseillère municipale
NICOLAS	Elisabeth	Conseillère municipale
DUCHALAISS	Anne	Conseillère municipale
HOUESSOU	Victoire	Conseillère municipale
KORWACKI	Thierry	Conseiller municipal
TONDU	Eric	Conseiller municipal
MESSAGER	Delphine	Conseillère municipale
MATHY	Christian	Conseiller municipal

PERSONNEL COMMUNAL

Nom	Prénom	Téléphone portable	Email	Fonction

2. LIEUX PUBLICS

ETABLISSEMENT	ADRESSE	RESPONSABLE	TEL FIXE	TEL PORTABLE	OBSERVATIONS
Ecole Les Hirondelles	11bis rue des Vignes	Christophe Veillé	01 30 46 74 85		Directeur
Service Périscolaire	11bis rue des Vignes	Le Maire	01.30.59.79.61		Cantine/garderie
Centre de Loisirs ALSH	11 Ter rue des Vignes	IFAC/CCPH	01.30.88.92.20		géré par l'IFAC
Salle des Fêtes	7 route de Gambais	Le Maire	01.30.59.62.54		
Salle des Sports	7 route de Gambais	Le Maire	01.30.59.62.54		
Parc Multi Activités Sportives	Route de Gambais	Le Maire	01.30.59.62.54		Parc en plein air
Eglise Saint Pierre	Rue de l'Eglise	Le Maire	01 30 59 61 39		
Chapelle Saint Nicolas	Hameau de Thionville/Opton	Le Maire			
Cabinet paramédical : 2 kinésithérapeutes, 2 podologues, 1 ostéopathe	43 av. de la République	M. Rolland et Mme PIAU			
COMMERCES VOIR l'onglet ANNUAIRE ECONOMIQUE					

2. ASSOCIATIONS DE MAULETTE

ASSOCIATION	REPRESENTANT	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITE	NBRE MEMBRES
BAD A MAULETTE	M. Benoit DUBOIS	9 rue des Coteaux	06 04 19 11 06	Badminton	
Ecole IAÏDO TODOKAN	M. Dominique ROMANETTI	61 av. de la République	06 26 33 68 46	Ecole d'escrime japonais	
Association des Représentants de Parents d'élèves RPE	Mme Sandrine DESPAS	En mairie - 5 rue de l'école		Enseignement - Périscolaire	
FESTI'MAULETTE - Comité des Fêtes	Mme Sandrine DESPAS	En mairie - 5 rue de l'école	06 80 55 03 14	Evènementiels	

3. POPULATION NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

COMMERCES ENTREPRISES (dans le cadre du PCS)

Personnes référentes

Entreprises	Adresse	Noms	Fonctions	Téléphones
BRICOMARCHE	route de Gambais	M. ROUFFIGNAC Yann	Responsable magasin	01 30 46 82 40
	route de Gambais	Melle DUBOIS Valérie	Comptable	01 30 46 82 40
INTERMARCHE	route de Gambais	M. SZCZEPANSKI	Directeur général délégué	06.87.33.19.37
CARREFOUR MARKET	16 Porte d'Epernon	M. GROSSE Denis	Responsable magasin	06.03.91.13.93
	16 Porte d'Epernon	Mme VASSELIN		06.24.12.50.48
XELIANS (ex ARCHIVECO)	30 route de Rambouillet	Ana PEREIRA-CRAVO	Responsable régionale Centre Ouest	06.05.19.22.06
	30 route de Rambouillet	Thibault BOMBERT		06.09.03.27.54
Ecole maternelle et élémentaires LES HIRONDELLES	11 bis rue des Vignes	M. Christophe VEILLE	Directeur d'école (de 8h35-12h/13h35-16h30)	01.30.46.74.85
GENDARMERIE MAULETTE	41 av. Gérard Annel	Major VECCHIARELLI David		01 30 46 93 20
POMPIERS DE HOUDAN		Lieutenant Jean-Baptiste TONSON		01.30.59.62.89
POINT P - HOUDAN MAULETTE	70 rue des Vignes			01 30 59 61 95
TOTAL ACCESS	Avenue Gérard Annel			01 30 59 62 31
STATION SERVICE AVIA AIRE DU VAL RAYMOND	RN 12			01 30 46 12 86
STATION SERVICE AVIA LA PRAIRIE	RN 12			01 30 88 13 57

4. ANNUAIRE ECONOMIQUE

NOM SOCIETE	ACTIVITE	TITRE	NOM DIRIGEANT	PRENOM	ADRESSE
ABC ASSURANCES	Assurance	Monsieur	BERNARD	Jean-Philippe	83 Avenue de la République
ADG DISTRIBUTION - CARREFOUR MARKET	Commerce détail	Monsieur	GROSSE	Denis	16 rue d'Epernon
C.C.T AUTOVISION	Contrôle technique				12 rue Azur
AZUR 78 IMMOBILIER	Agence immobilière	Madame	DELLA SUDDA	Marie	12 rue Azur
B TO B WASH	Station lavage	Monsieur	GOMEZ	Laurent	Route de GAMBAIS
BISTROT LES QUAT'ZARTS	Restaurant	Madame	PINCEAUX	Laetitia	D61-Route de Rambouillet
BRICOMARCHE-SA DOPAUCLA	Bricolage	Monsieur	GAUTRONNEAU		Route de GAMBAIS
INTERMARCHE-SAS CLOGERA	Commerce détail	Monsieur	BOUCHART	Didier	Route de GAMBAIS
Etablissements DANTAN	Motocultures	Monsieur	CURT	Bastien	39 Avenue de la République
SARL ISOLKIT	Travaux d'Isolation				81 avenue de la République
CAFE LA TERRASSE	Bar tabac presse	Monsieur	JIN	Nestor	5 avenue Gérard ANNEL
MADA CONTRÔLE	Contrôle technique	Monsieur	EUGENE		Route de Gambais
POINT P	Matériaux de construction	Madame	CHAPRON	Linda	70 rue des Vignes
POLEON SAS - ROADY	Atelier réparation automobiles et accessoires	Monsieur	HOAREAU	Jimmy	Route de GAMBAIS
STATION SERVICE AVIA	ESSENCE-détail				RN 12 - AIRE DE LA PRAIRIE
STATION SERVICE AVIA	ESSENCE-détail				RN 12 - AIRE DU VAL RAYMOND
TOTAL ACCESS-LAHME DISTRIBUTION	ESSENCE-détail				22 avenue Gérard ANNEL
VAN DAMME HORTICULTURE	Horticulture				5 route de Gambais
HOUDAN AUTOMOBILES	Garage autos	Monsieur	Raoul DA SILVA		63 avenue de la République
Sarl ARAGO MCE	Menuiserie	Monsieur	CHARISSOUX		9 avenue Gérard ANNEL
LE PATIO	Restaurant	Monsieur	HOUNSFIELD	Bertrand	3 avenue Gérard ANNEL
SCI BOIS L'EPICIER	Antiquité Brocante				D61-Route de Rambouillet
SMART BODY	Centre soins Bien-être	Madame	MERAULT	Isabelle	12, rue Azur
1 FLORE & SENS	Fleuriste	Monsieur	VALLEE	Vincent	3 Bis avenue Gérard ANNEL
TOM & CO	Animalerie	Monsieur	PEREIRA		Route de Gambais
FNAC	Culture	Monsieur	BOUCHART	Didier	Route de Gambais
PICARD	Surgelés	Monsieur	DAILLIEZ	Philippe	Route de Gambais
L'ORANGE BLEUE	Salle de sport	Monsieur	AFFICHARD		Route de Gambais
AU PRESSING D'HELENE	Pressing	Madame	GABANOU	Christelle	Route de Gambais
CORDONNERIE AVP SERVICES	Cordonnier	Monsieur	RODRIGUES	Victor	Route de Gambais
LA HAUTE MER	Poissonnerie	Madame	MANUGUERRA	Nathalie	Route de Gambais
LES VOYAGES D'ELODIE	Agence de voyages	Madame	MAJDOUB-BERRY	Elodie	Route de Gambais
PRESS + BOOK	Papeterie livres	Monsieur	BROUDIN	Jean-Marc	Route de Gambais

MAULETTE OPTIQUE	Opticien	Madame	ROBERT	Sophie	Route de Gambais
NOM SOCIETE	ACTIVITE	TITRE	NOM DIRIGEANT	PRENOM	ADRESSE
ARCHIVECO	Stockage archives	Madame	PEREIRA-CRAVO	Ana	30 Route de Rambouillet
SEDEP CHANTIERS MARC	Livraison fioul domestique	Madame	ROUSSET	Françoise	33 avenue Gérard Annel
ENTREPRENEURS-ARTISANS					
PLEJ Plombier chauffagiste		Monsieur	PLEJ	Jean	6 rue des Calotiers
HARKE INVESTISSEMENT	Marchand de biens immobiliers	Monsieur	PIERSON	Emmanuel	4 rue de l'Eglise
MILLE ET UNE CHOSES	Antiquité brocante	Madame	ROGER	Sandrine	Chemin vicinal n°7
REMY RECTIFICATION		Monsieur	REMY	Joël	1 Impasse des Vignes
AGRIBAT	Immobilier	Madame	BENOIST	Isabelle	2 rue Azur
SARL LES ACACIAS	Commerce fleurs détail	Madame	GUILLAUME	Sabine	83 Avenue de la République
LIBERAL TRADING	Micro-entreprise produits pharmaceutiques	Monsieur	LE MOIGNE	François	63 avenue de la République
ELECTRICITE 78	Electricien	Monsieur	GUILLAUME	Philippe	27 rue de la Folie
DELARUELLE CHRISTOPHE	Ingénierie, études techniques.	Monsieur	DELARUELLE	Christophe	1 Ter Route de BOUTIGNY
MONSIEUR LAURENT FROUIN	Entrepreneur individuel	Monsieur	FROUIN	Laurent	27 Avenue Gérard ANNEL
MY-SOLUTIONS	Editeur de logiciels	Monsieur	GEORGES	Henry	3 Impasse les Vignes
MONSIEUR DIDIER MORIN	Conseils aux affaires	Monsieur	MORIN	Didier	Ferme de VAUX
MONSIEUR SERGE MATHON		Monsieur	MATHON	Serge	14 rue de la Pommeraie
MERE GRAND-MEDIALAG	Publicité	Monsieur	GUIBLAIN	Laurent	10 rue Mocsouris
MONSIEUR ANTOINE WOLLENBURGER	Entrepreneur activités loisirs	Monsieur	WOLLENBURGER	Antoine	3 route de Gambais
MONSIEUR JEAN-LUC DRICOURT	Entrepreneur individuel	Monsieur	DRICOURT	Jean-Luc	15 rue de l'Opton
MONSIEUR PHILIPPE DELAUNAY	Photographe	Monsieur	DELAUNAY	Philippe	21 rue des Abrevoirs
CHRISTOPHE BUISINE	Entrepreneur Désinfectisation	Monsieur	BUISINE	Christophe	77 Avenue de la République
YANNICK LE MAGOUROU	Entrepreneur électricien	Monsieur	LE MAGOUROU	Yannick	12 route de Rambouillet
BAUDIN.SERVICES	Ingénierie études techniques	Monsieur	BAUDIN	Laurent	106 rue des Vignes

34 commerces

5. PROFESSIONNELS DU SECOURS ET DE LA SANTE

Nom Prénom	INFIRMIERES	Ville	Téléphone
BOURIGAULT Audrey	Maison de Santé 39 allée des Prunelles	Condé-sur-Vesgre	06.71.01.43.86
Claudie TOUTIN-REY	Maison de Santé 39 allée des Prunelles	Condé-sur-Vesgre	06.71.01.43.86
Emilie DURAND	Cabinet médical "la Tour" 2 rue des Fossés	Houdan	06.82.99.22.12
Catherine GUILLAUME	Cabinet médical "la Tour" 2 rue des Fossés	Houdan	06.82.99.22.12
Laurence LEMERRE	Cabinet médical "la Tour" 2 rue des Fossés	Houdan	06.82.99.22.12
Apoline MENDY	32 rue de la Pie	Houdan	06.35.02.80.71
Evelyne PERSON	9 chemin Ramparts	La Hauteville	01.34.85.01.48
Dominique PELARD	6 Place des Halles	Orgerus	01.34.87.29.36
Dominique GARRIDO	6 Place des Halles	Orgerus	01.34.87.29.36
Sophie ARNOULET	Cabinet infirmier, 5 rue Général Pelletier LA HAYE	St-Lubin-de-la-Haye	06.19.72.32.72
Julie OPSOMER	Cabinet infirmier, 5 rue Général Pelletier LA HAYE	St-Lubin-de-la-Haye	06.69.42.38.65
Magali CENTONI	Cabinet médical 9 route de Houdan	Septeuil	01.30.93.45.20
Corinne CLUET	Cabinet médical 9 route de Houdan	Septeuil	01.30.93.47.60
Julie COSTANTINO	Cabinet médical 9 route de Houdan	Septeuil	01.30.93.47.60
Médecins généralistes			
Dr Jean BOURHIS	Hôpital de HOUDAN, 42 rue de Paris	HOUDAN	01.30.46.18.00
Dr Marion CREMIERE	Hôpital de HOUDAN, 42 rue de Paris	HOUDAN	01.30.46.18.00
Dr Fabienne DESJARDINS	Hôpital de HOUDAN, 42 rue de Paris	HOUDAN	01.30.46.18.00
Dr Anne-Lise EME	Hôpital de HOUDAN, 42 rue de Paris	HOUDAN	01.30.46.18.00
Dr Camélia ROUDIERE	Hôpital de HOUDAN, 42 rue de Paris	HOUDAN	01.30.46.18.00
Dr Kamil SALAMA	Hôpital de HOUDAN, 42 rue de Paris	HOUDAN	01.30.46.18.00
Dr Bertrand HAMEL	Cabinet des Avenages 9 rue Levant	Champagne Goussainville	02.37.65.15.50
Dr Sylvain DIONNET	19 rue de l'Enclos	HOUDAN	01.30.46.11.00
Dr Henri HOLTZ	Cabinet médical "la Tour" 2 rue des Fossés	HOUDAN	01.30.59.50.94
Dr Nathalie TAVERNIER BAUDOUIN (Homéopathe)	30 rue de Paris	HOUDAN	01.30.88.49.33
Dr Gokay YUCEL	2 rue de la Fortelle	LONGNES	Doctolib
Dr Joséphe FONTAINE (Homéopathe et médecine chinoise)	59 av. de la République	MAULETTE	01.30.59.61.43
Dr Faëlle BONNOTTE	4 impasse des Ecoles	ORGERUS	01.34.94.77.61
Dr Lotfi OUHIBI	4 impasse des Ecoles	ORGERUS	01.34.94.99.69
Dr Mélanie BUSSCHAERT	Cabinet médical La Hussardière 1 côté Guépin	SEPTEUIL	01.34.76.35.34
Dr Muriel DEMONTFAUCON	Cabinet médical La Hussardière 1 côté Guépin	SEPTEUIL	01.34.76.35.34
Dr Anne-Catherine DUCHOLET	Cabinet médical La Hussardière 1 côté Guépin	SEPTEUIL	01.34.76.35.34
Dr Vincent LORMIER	Cabinet médical La Hussardière 1 côté Guépin	SEPTEUIL	01.34.76.35.34
Cabinet paramédical		MAULETTE	
sis 43 avenue de la République			
Mme Laurence LECOQ-BOBANT	Pédicure Podologue	MAULETTE	01.30.59.62.05
Mme Elise LECOMTE	Pédicure Podologue	MAULETTE	01.30.59.62.05
Mme Maïlys PIAU	Ostéopathe	MAULETTE	06.13.32.64.34
Mme Chloé BOSSARD	Masseur Kinésithérapeute	MAULETTE	
M. Arnaud PAUTHONNIER	Masseur Kinésithérapeute	MAULETTE	07.49.81.19.11

6. CONCESSIONNAIRES DES RESEAUX

RESEAUX	SOCIETE	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE
EAU	SAUR	6 rue du Petit Clos	78490	GALLUIS fuite78@saur.com	01.77.78.80.09
Assainissement collectif	SIAHM	Mairie de Houdan	78550	HOUDAN	01.30.46.81.30
Assainissement collectif	LYONNAISE DES EAUX	1 rue Jean Bertin	28500	VERNOUILLET	09.77.408.408
Assainissement non collectif	SPANC	CCPH - 22 Porte d'Epernon	78550	MAULETTE	01.30.46.82.80
ELECTRICITE	SICAE-ELY Dépannage Hors heures d'ouverture	33 rue de la Gare	78910	TACOIGNIERES	01.34.94.68.00
GAZ	ALTERNA ENERGIE			Dépannage 24/24 GRDF	0800 47 33 33
TELEPHONE	ORANGE	81 rue du Général de Gaulle	78210	RAMBOUILLET	3901
COLLECTE DES DECHETS	CCPH	22 Pte d'Epernon	78550	MAULETTE	01.30.46.82.80
Conseil départemental Yvelines	Unité Entretien routes (RD) et Exploitation de Méré	2 chemin Beauchet	78490	MERE	01.39.07.89.33 01.39.07.86.80
CROIX ROUGE ASTREINTE					06.03.96.50.28
DIRIF ASTREINTE uniquement RN12					01.34.58.72.90
DIRIF RN 12 DRIEAT IF/DIRIF/AGER-O/UE	M. Jean-Pierre MONNET (chef de secteur)				

8. LIEUX D'HEBERGEMENT

DESIGNATION	ACTIVITE	ADRESSE	EXPLOITANT		PLACES
			Nom	Coordonnées	
Salle des fêtes	Loisirs	7 route de Gambais	Commune de Maulette	01.30.59.62.54	250 (50 lits)
Gymnase	Loisirs	7 route de Gambais	Commune de Maulette	01.30.59.62.54	300 (50 lits)
Eglise	Culte	Rue de l'Eglise	Commune de Maulette	01.30.59.62.54	50 (20 lits)
MAIRIE		5 rue de l'école	Commune de Maulette	01.30.59.62.54	120 (30 lits)
Services Techniques Municipaux		5 rue de l'école	Commune de Maulette	01.30.59.62.54	50 (16 lits)
Centre de Loisirs	ALSH	11 Bis rue des Vignes	IFAC-CCPH	01.30.88.92.20	

9. VEHICULES ET MATERIELS COMMUNAUX

VEHICULES COMMUNAUX			
RENAULT KANGOO	17 ESE 78	Garage communal - 5 rue de l'école	
ISEKI	DV-111-QS	Garage communal - 5 rue de l'école	Matériel remorque
OPEL CAMION	GZ-768-EH	Garage communal - 5 rue de l'école	
Tracteur tondeuse Jonsered (2011) 13 ans		HANGAR DSTM 37 av. G. Annel	

MATERIELS COMMUNAUX

	Matériels électriques	Nombre	Lieu
	RYOBI		
	Perceuse-visseuse à percussion 18V		Services techniques
	Scie circulaire 18V + 2 lames		Services techniques
	Meuleuse 18V		Services techniques
	Scie sauteuse 18V		Services techniques
	Chargeur batterie		Services techniques
MANUTENTION	BOSCH		Services techniques
	Perceuse-viseuse à percussion		Services techniques
	Meuleuse angulaire		Services techniques
	Palan	1	Services techniques
	DEXTER		Services techniques
	Ponceuse		Services techniques
	Karcher		Services techniques
	Poste à souder + baguettes		Services techniques
	Compresseur + manomètre + soufflette		Services techniques
	Transpalette		Services techniques
	Echafaudage roulant		Services techniques
	Brouette	1	Services techniques
	Véhicule et remorque		
	Remorques pour tracteur	2	Hangar
DENEIGEMENT	Tonne à eau 1000 litres		Hangar
	Balayeuse		Hangar
	Remorque voiture		Hangar
	Rouleau pour niveler terrain		Hangar
	Petites rampes de chargement	2	Hangar
	Grandes rampes de chargement	2	Hangar
	Tonne à eau 200 litres état moyen		? A VOIR
	Matériels espaces verts		
	Ebrancheurs	4	Hangar
	Cisailles à haies	3	Hangar
	Perche à ébrancheurs + scies d'élagage		Hangar
	Tracteur ISEKI (11790)	1	Hangar
	Lame à neige		Hangar

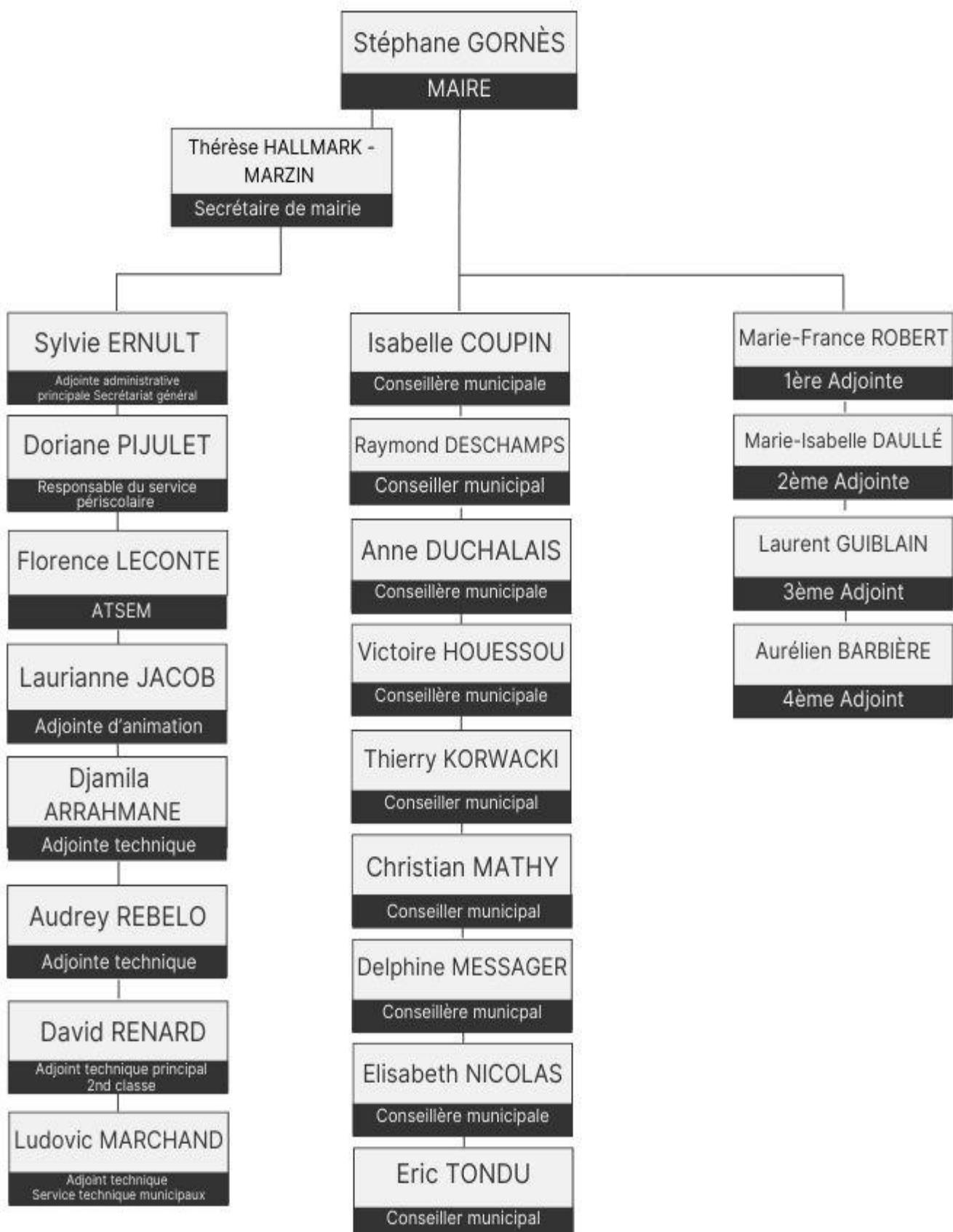
	Epandeur à sel		Hangar
	Pelle carré	7	Hangar
DIVERS	Lampe portative	2	Hangar
DIVERS	Aspirateur	2	Hangar
DIVERS	Kit de fer à souder à Etaï		Hangar
DIVERS	Enrouleur	1	Hangar
DIVERS	Machine à aiguiser	1	Hangar
DIVERS	Prise pour ralonge	11	Hangar
DIVERS	Boite étancheité prise	13	Hangar
DIVERS	Multiprises	8	Hangar
DIVERS	OUTILS MECANIQUES		
DIVERS	Malette à cliquet		Hangar
DIVERS	Malette à outil Wurth		Hangar
DIVERS	Pince à cheville Moly	1	Hangar
DIVERS	Serre-joints	22	Hangar
DIVERS	Pince à rivets avec boite à rivets	1	Hangar
DIVERS	Couteau à colle 8 cm +18 cm		Hangar
DIVERS	Couteau 50 cm	1	Hangar
DIVERS	Marteau	1	Hangar
DIVERS	Marteau maillet	2	Hangar
DIVERS	Lime	5	Hangar
DIVERS	Scie à bois	4	Hangar
DIVERS	Niveaux	1	Hangar
DIVERS	Scie à ferraille avec lame de rechange	1	Hangar
DIVERS	Pince multiprise	1	Hangar
DIVERS	Tenaille	1	Hangar
DIVERS	Pince à étau	2	Hangar
DIVERS	Clé à laine	1	Hangar
DIVERS	Démonte pneu	3	Hangar
DIVERS	Jeu de 8 clés plates 6mm au 22mm		Hangar
DIVERS	Jeu de 8 clés plates 8mm au 19mm		Hangar
DIVERS	Pistolet pour cartouche	1	Hangar
DIVERS	Coupe boulons	1	Hangar
DIVERS	Caisse à outil voiture		
DIVERS	Pince multiprise	2	Hangar
DIVERS	Tenaille	1	Hangar
DIVERS	Pince universelle	2	Hangar
DIVERS	Pince bec demi rond	3	Hangar
DIVERS	Pince coupante	1	Hangar
DIVERS	Marteau	1	Hangar
DIVERS	Tournevis plat	7	Hangar
DIVERS	Tournevis cruciforme	3	Hangar
DIVERS	Pince à riveté	1	Hangar
DIVERS	Pointeau	4	Hangar
DIVERS	Brosse métallique	4	Hangar
DIVERS	Pince à sertissage	1	Hangar
DIVERS	Lime	1	Hangar
DIVERS	Clé à molette	1	Hangar
DIVERS	Ciseaux à bois	4	Hangar

DIVERS	Jeu clé à laine	2	Hangar
DIVERS	Clé à laine seul	22	Hangar
DIVERS	Clé plate : 18mm-16mm-11mm-12mm-9mm-8mm-7/6mm-12/13mm-11/13mm-17/14mm	10	Hangar
DIVERS	Clé à pipe	13	Hangar
DIVERS	17mm(nbret2) - 13mm(2)		Hangar
DIVERS	14mm-15mm-10mm-11mm-9mm-8mm		Hangar
DIVERS	Boite cheville + vis	5	Hangar
DIVERS	Boite à vis panneaux d'agglomérés tête conique Wurth	1	Hangar
DIVERS	Boite de rondelles	1	Hangar
DIVERS	Cric hydraulique	1	Hangar
DIVERS	Pince serre-tube	1	Hangar
DIVERS	Matériels divers		
DIVERS	Griffe trois dents	1	Hangar
DIVERS	Fourche	4	Hangar
DIVERS	Crochet à quatre dents	4	Hangar
DIVERS	Balais de voirie	4	Hangar
DIVERS	Forêt à déboucher + pompe à déboucher		Hangar
DIVERS	Grandes sangles	3	Hangar
DIVERS	Lame à enduire	3	Hangar
DIVERS	Manche à rouleau	9	Hangar
DIVERS	Pochette pinceaux	8	Hangar
DIVERS	Brosse à colle	2	Hangar
DIVERS	Pinceaux	5	Hangar
DIVERS	Petite auge pour peinture	2	Hangar
DIVERS	Masque de protection	5 boites	Hangar
DIVERS	Pied à coulisse	1	Hangar
DIVERS	Forêts	4 boites	Hangar
DIVERS	Forêts état moyen 27 et 5 neufs		Hangar
DIVERS	Forêts béton seule	5	Hangar
DIVERS	Cale à poncer	1	Hangar
DIVERS	Rouleau professionnel étanchéité filetage eau et gaz	2	Hangar
DIVERS	Scie cloche	2	Hangar
DIVERS	Brosses métalliques pour visseuse	5	Hangar
DIVERS	Plateau de ponçage pour visseuse	1	Hangar
DIVERS	Embout de ponçage pour visseuse	1	Hangar
DIVERS	Pince de ramassage des déchets	9	Hangar
DIVERS	Escabeau 1,96 M		Hangar
DIVERS	Echelles 3,30 M	Nombre ?	
DIVERS	Machine à graisse		Hangar
DIVERS	Pelle à neige	2	Hangar
DIVERS	Pelle ronde	1	Hangar
DIVERS	Grattoir état moyen	10	Hangar
DIVERS	Pioche	2	Hangar
DIVERS	Mase	1	Hangar
DIVERS	Râteau	4	Hangar
DIVERS	Panneaux de signalisation		
DIVERS	Panneau 30 km	3	Hangar

DIVERS	Panneau DANGER	7	Hangar
DIVERS	Panneau 50 km	1	Hangar
DIVERS	Panneau fin de chantier	1	Hangar
DIVERS	Panneau DEVIATION	3	Hangar
DIVERS	Panneau TRAVAUX CHANTIER	9	Hangar
DIVERS	Panneau Route Barrée (état moyen)	4	Hangar
DIVERS	Panneau Absence de marquage au sol	1	Hangar
DIVERS	STATIONNEMENT INTERDIT	6	Hangar
DIVERS	Panneau chaussée rétrécie	3	Hangar
DIVERS	Petits plots	12	Hangar
DIVERS	Grands plots	11	Hangar
DIVERS	Grands plots (anciens)	6	Hangar
DIVERS	Barrière de chantiers	15	Hangar
DIVERS	Grandes barrières de sécurité	6	Hangar
DIVERS	Petites barrières de sécurité	16	Hangar
DIVERS	Harnais débroussailleuse	2	Hangar
DIVERS	Casque débroussailleuse	2	Hangar
DIVERS	Sécateurs	3	Hangar
DIVERS	Scies d'élagage	2	Hangar
DIVERS	Planteur à bulbes	1	Hangar
DIVERS	Matériel ESPACES VERTS		
DIVERS	SERPES	1	Hangar
DIVERS	Râteau à feuilles état moyen	7	Hangar
DIVERS	Limes à tronçonneuse	4	Hangar
DIVERS	Disques pour débroussailleuse	4	Hangar
DIVERS	Matériel Maçonnerie		
DIVERS	Taloche	1	Hangar
DIVERS	Truelles	5	Hangar
DIVERS	Chevilles de maçon	4	Hangar
DIVERS	Broche de maçonnerie	5	Hangar
DIVERS	Auge en métal pour maçonnerie	1	Hangar
DIVERS	Etai de coffrage	2	Hangar
DIVERS	Auge en plastique	1	Hangar
DIVERS	Règle de maçon		Hangar
DEGAGEMENT ROUTES	Pied de biche	1	Hangar
	Barre à mine	1	Hangar
	Matériel ESPACES VERTS		
	Tronçonneuse STIHL-M5151 TC 509/2020		Services techniques
	Tronçonneuse STIHL-MS 250C (2010)		Services techniques
	Débroussailleuse STIHL FS 100		Services techniques
	Débroussailleuse STIHL FS 260c (05/2020)		Services techniques
	Débroussailleuse STIHL FS 240c (12/2015)		Services techniques
	Souffleur ZENOAH eb 7000 (2017)		Services techniques
	Souffleur STIHL BR 450 (11/2015)		Services techniques
	Taille haie STIHL HS 82R (07/2017)		Services techniques
	Tondeuse haie STIHL HS 82R (07/2017)		Services techniques
	Tondeuse HONDA-HRX 476 (07/2022)		Services techniques
	Tondeuse WORF (2010)		Services techniques
	Perche STIHL KM 100 (2010)		Services techniques

DIVERS VISSERIE	Boulons tête ronde collet carrée Ø 6x40mm	1	Hangar
	Boulons poélier acier zingué ø 6x50mm	2	Hangar
	Boulons tête ronde collet cannée ø 8x70mm	1	Hangar
	Boulons poélier acier zingué ø 6x40mm	1	Hangar
	Boite coque pour vrac	1	Hangar
	Boite boulons écrou	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisse acier bichromaté ø3x25mm	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisée ø 3,5x30mm	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisée acier bichromaté ø 4x50mm	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisée acier ø 3,5x25mm	1	Hangar
	Vis pour plaque de plâtre 25mm	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisée acier ø 4x50mm	1	Hangar
	Vis autoperc tête fraisée ø 4,8x4,50mm	1	Hangar
	Tirefonds acier ø 7x40mm	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisée inox ø 4x40mm	1	Hangar
	Tirefonds acier ø 6x40mm	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisée acier ø 3,5x30mm	1	Hangar
	Vis agglo tête fraisée acier ø 3x20mm	1	Hangar
	Boite vis tête fraisée ø 4x60mm	1	Hangar
	Boite vis tête fraisée ø 4x50mm	1	Hangar
	Vis agglo tête embout tonx ?	1	Hangar
	Pointes tête plate acier ø 1,5x20mm	1	Hangar
	Pointes tête plate acier ø 1,8x30mm	1	Hangar
	Pointes tête plate acier ø 2,2x40mm	1	Hangar
	Ecrous borgnes ø 6mmx4	1	Hangar
	Conduits grampos ø 1,5x14mm ?	1	Hangar
	Chevilles x 2 charges lourdes	1	Hangar
	Fermetures à levier Fer cadmié ?	1	Hangar
	Gond à vis ø 4x50mm	10	Hangar

Equipe municipale



COMMISSIONS COMMUNALES										
NOMS	URBANISME	TRAVAUX	FINANCES	DEV. DURABLE	ANIMATIONS ASSOCIATIONS	SECURITE	SCOLAIRE PERISCOLAIRE	APPEL D'OFFRES	DEV ECONOMIQUE	NUMERIQUE
Stéphane Gornès (Maire)								X		
Marie-France Robert		X								
Marie-Isabelle Daullé	X									
Laurent Guiblain									X	
Aurélien Barbière			X							
Raymond Deschamps					X					
Isabelle Coupin										
Elisabeth Nicolas										
Anne Duchalais						X				
Victoire Houessou							X			
Thierry Korwacki										
Eric Tondu										
Delphine Messager				X						
Christian Mathy										X

FICHE ACTION

MAIRE

RESPONSABLE

M. ou Mme le Maire ou son représentant

Prénom NOM

Tél fixe 1 :

Tél fixe 2 :

Tél portable :

Le Maire (ou son représentant) devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) lors du déclenchement du PCS.

Le DOS analyse la situation, détermine les actions prioritaires et ordonne l'exécution selon les éléments connus du PCC.

Le DOS est le responsable des actions communales.

Rôle du MAIRE

- Décide des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population
- Choisit ou valide si nécessaire les actions proposées par le Commandant des Opérations de Secours (COS)

MISSIONS PRINCIPALES DU MAIRE

- Se rend sur les lieux
- Estime l'importance de la crise
- Déclenche-le PCS
- Prend les premières mesures d'urgence
- Reste en liaison permanente avec la mairie/préfecture
- Dirige et coordonne les actions des membres du PCC
- Valide les décisions techniques proposées par la cellule opérationnelle
- Évalue la situation et les besoins tout au long de l'événement
- Mobilise les moyens publics ou privés
- Si nécessaire, prend l'ordre de réquisition, d'interdiction et / ou d'autorisation exceptionnelles afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la sécurité publiques
- Communique avec la population communale

FICHE ACTIONS - Risque d'inondation

Risque	Vigilance	Autre (hauteur eau)	Mobilisation	SECURISATION
	PRENDRE en considération les messages relatifs aux risques.		MOBILISER progressivement la Cellule de Crise Municipale restreinte	MOBILISER la Cellule de Crise Municipale
	MODULER la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit semaine, week-end...)		ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés à la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture, SDIS...)	ETRE EN CONTACT avec acteurs associés à la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture, SDIS...)
	ENVISAGER le maintien/annulation de toutes les manifestations prévues sur la commune.		INFORMER la population si nécessaires, conformément à la stratégie d'information communale et en s'appuyant sur les cellules opérationnelles	ALERTER la population, conformément à la stratégie d'information communale et en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.
	VERIFIER la disponibilité des membres de la Cellule de Crise Municipale et du matériel.		DECIDER d'activer le niveau supérieur " SECURISATION "	S'ASSURER de la mise en sécurité de la population.
	DECIDER d'activer le niveau supérieur " MOBILISATION ".		METTRE EN PLACE la main courante	DECIDER d'activer le niveau supérieur " SECURISATION MAXIMALE "
	RECONNAITRE la situation (terrain, internet)		REFORCER la reconnaissance terrain et DEPLOYER les moyens matériels.	ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles
			FERMER les accès aux voiries exposées et SECURISER les enjeux les plus vulnérables (voiries, parkings, etc...)	OUVRIR et AGENCER le PC de Crise
				METTRE EN PLACE la ligne téléphonique réservée (cf. slide PCS ci-contre)
				TENIR A JOUR la main courante et remonter régulièrement les informations au Directeur des Opérations de Secours.
				MAINTENIR un suivi de la situation aux points de surveillance.
				COMPLÉTER les actions de sécurisation des enjeux exposés (voiries, population)
				S'ASSURER des solutions de continuité électrique et des moyens de communication
				ASSURER l'accueil physique et téléphonique en mairie.
				OUVRIR et AGENCER le(s) centre(s) d'accueil
				TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S. un bilan du nombre de personnes accueillies.

FICHE ACTIONS - Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Risque	SECURISATION	SECURISATION (suite)	SECURISATION MAXIMALE
	PREVENIR les pompiers, la Gendarmerie et le service des routes du Conseil Départemental.	PREVOIR un dispositif de distribution d'eau potable si celle-ci venait à être contaminée	RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise
	FERMER les accès à la zone de l'accident	OUVRIR et AGENCER le(s) Centre(s) d'accueil.	MAINTENIR une équipe d'assistance à disposition des intervenants sur le terrain
	GESTION DE L'EVENTEMENT	TRANSMETTRE régulièrement au DOS (directeur des opérations de secours) un bilan du nombre de personnes accueillies.	GERER les relations avec les médias (presse/TV/radio/internet) en appliquant la politique de communication communale.
	MOBILISER la cellule de Crise Municipale	SIGNALER toute personne disparue.	DECIDER de déclencher la phase de " POST-CRISE ".
	ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés de la gestion de crise.		
	SUIVRE les indications du C.O.S. (Commandant des Opérations de Secours)		
	DESIGNER l'interlocuteur communal en relation avec le P.C. de site Pompiers et une équipe d'assistance à disposition des interventions sur le terrain.		
	APPLIQUER la stratégie d'alerter communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles		
	S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux concernés		
	INTERDIRE la baignade, la pêche, l'irrigation et l'arrosage en cas de pollution de l'eau.		
	PRENDRE contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil		
	DECIDER de l'activation de la phase supérieure " SECURISATION MAXIMALE ".		
	ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles		
	OUVRIR et AGENCER le P.C.C.		
	METTRE EN PLACE un main courante.		
	ASSURER l'accueil physique et téléphonique en mairie.		

FICHE ACTIONS - Risque Mouvement de terrain "retrait-gonflement des sols argileux"

Risque	MOBILISATION	SECURISATION	SECURISATION SUITE
	SURVEILLER l'évolution de la situation au niveau des secteurs sensibles au mouvement de terrain.	AVANT L'ARRIVEE DES POMPIERS	INTERDIRE tout déplacement sur le lieu du mouvement de terrain.
	FERMER les accès aux zones à risque en cas de constat d'instabilité	PREVENIR les pompiers, la Gendarmerie et le service des routes du Conseil Départemental	OUVRIR et AGENCER le(s) centre(s) d'accueil.
		FERMER les accès à la zone du mouvement de terrain	TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S. (directeur des opérations de secours) un bilan du nombre de personnes accueillies.
		MOBILISER la Cellule de Crise Municipale Complète	SIGNALER toute personne disparue.
		ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés de la gestion de crise.	
		SUIVRE les indications du C.O.S (Commandant des Opérations de Secours)	
		DESIGNER l'interlocuteur communal en relation avec le PC de site mis en place par les pompiers et une équipe d'assistance à disposition des interventions sur le terrain.	
		PRENDRE contact si besoin avec les associations telles que la Croix-Rouge pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil.	
		DECIDER de l'activation de la phase supérieure " SECURISATION MAXIMALE "	
		ASSURER le lien entre la cellule de Commandement et les cellules opérationnelles.	
		OUVRIR et AGENCER le P.C.C.	
		METTRE EN PLACE une main courante	
		ASSURER l'accueil physique et téléphonique en mairie.	
		INFORMER les usagers des fermetures de routes et des déviations mises en place.	
		S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux concernés.	
		METTRE EN SECURITE les enjeux exposés en suivant les indications du C.O.S. (Commandant des Opérations de Secours)	

FICHE ACTIONS - Risque Industriel

Risque	SECURISATION	Autre	SECURISATION (suite)	SECURISATION MAXIMALE
	AVANT L'ARRIVEE DES SECOURS		ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles	RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise (cf.actions "Assurez la mise en sécurité")
	PREVENIR les pompiers, la Préfecture, la Gendarmerie et les services des routes du Conseil Départemental.		OUVRIR et AGENCER le P.C.C.	SUIVRE les indications du Préfet et des services de secours.
	FERMER les accès à la zone de l'accident en attendant l'aide de la Gendarmerie.		METTRE EN PLACE une main courante.	GERER la mise à disposition des comprimés d'iode
	GESTION DE L'EVENTEMENT		ASSURER l'accueil physique et téléphonique en mairie.	GERER les relations avec les médias (presse/TV/radio/internet) en appliquant la politique de communication communale.
	MOBILISER la Cellule de Crise Municipale en fonction de l'ampleur de l'évènement.		ASSISTER la Gendarmerie et le Service des Routes du Conseil départemental dans la fermeture des axes et la mise en place de déviations.	DECIDER de déclencher la phase de " POST-CRISE ".
	SUIVRE les indications du Préfet et des Services de secours.		PREVOIR un dispositif de distribution d'eau potable si celle-ci venait à être contaminée.	
	ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés de la gestion de crise, l'exploitant et les communes voisines exposées.		OUVRIR et AGENCER le(s) Centre(s) d'accueil sur demande du C.O.S.(Commandant des Opérations de Secours)	
	DESIGNER l'interlocuteur communal en relation avec le P.C. de site Pompiers et une équipe d'assistance à disposition des interventions sur le terrain		TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S. (directeur des opérations de secours) un bilan du nombre de personnes accueillies.	
	APPLIQUER la stratégie d'alerte communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles		SIGNALER toute personne disparue.	
	S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux concernés.			
	INTERDIRE la baignade, la pêche, l'irrigation et l'arrosage en cas de pollution de l'eau.			
	PRENDRE contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil.			
	DECIDER de l'activation de la phase supérieure " SECURISATION MAXIMALE "			

FICHE ACTIONS - Risque Tempête

Risque	Vigilance	Autre (hauteur eau)	Mobilisation	SECURISATION
	RECEVOIR les messages de vigilance émis par les services de l'Etat.		MOBILISER progressivement la Cellule de Crise Municipale restreinte.	MOBILISER la Cellule de Crise Municipale
	MODULER la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit semaine, week-end...).		ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés de la gestion de crise.	ETRE EN CONTACT avec les acteurs de la gestion de crise (Conseil départemental, Préfecture...)
	VERIFIER la disponibilité des membres de la Cellule de Crise Municipale et du matériel.		SECURISER les sites sensibles (Parc multi sports, chantiers...), les événements culturels et sportifs, les écoles et les transports scolaires ainsi que les enjeux les plus vulnérables.	APPLIQUER la stratégie d'alerte communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.
	RECONNAITRE la situation (terrain, internet)		APPLIQUER la stratégie d'information communale via les vecteurs disponibles, en s'appuyant sur les cellules opérationnelles.	S'ASSURER de la mise en sécurité de tous les enjeux en vue d'éviter tout déplacement.
	DECIDER d'activer le niveau supérieur " MOBILISATION "		DECIDER d'activer le niveau supérieur " SECURISATION "	PRENDRE contact si besoin avec les associations de sécurité civile pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement dans les centres d'accueil.
	REALISER les actions préventives (arrimage, prévenir les chutes d'arbres...).		REFORCER la reconnaissance terrain et DEPLOYER les moyens matériels.	DECIDER d'activer le niveau supérieur " SECURISATION MAXIMALE "
			REPORTER toutes les interventions extérieures vulnérables.	ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles
			SECURISER le matériel exposé aux rafales	OUVRIR et AGENCER le PC de Crise.
				METTRE EN PLACE une main courante.
				METTRE EN PLACE la ligne téléphonique réservée.
				INFORMER les personnes isolées ou vulnérables
				ASSURER l'accueil téléphonique du standard
				OUVRIR ET AGENCER le(s) centre(s) d'accueil en cas d'évacuation préventive.
				TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S. (directeur des opérations de secours) un bilan du nombre de personnes accueillies.

FICHE ACTIONS - Risque Sanitaire : Canicule

Risque	Vigilance	Mobilisation	SECURISATION
	Episode de canicule attendu	Début d'un épisode de canicule	Aggravation et/ou persistance d'un épisode de canicule
	PRENDRE en considération les messages relatifs aux risques	DEPLOYER les astreintes des services municipaux : CCAS, techniques...	REFORCER le dispositif communal dédié à la gestion de la canicule
	PREPARER ET ORGANISER les astreintes des services municipaux (CCAS, techniques...)	DECIDER des mesures à appliquer aux ERP sensibles (écoles, maisons de retraites...) présents sur la commune (distribution de kits canicules, mise à disposition de ventilateurs, vérification des stocks d'eau...)	OUVERTURE D'UN PCC avec mobilisation des membres de la cellule de crise + MISE A DISPOSITION d'un numéro dédié pour information au public
	Prévenir le CCAS pour assurer le soutien aux personnes fragiles	DECIDER des mesures à appliquer aux manifestations prévues sur la commune	ANNULER les manifestations prévues sur la commune
	PREVOIR l'aménagement des horaires de travail des agents municipaux	OUVRIR si nécessaire une ou plusieurs salle(s) communale(s) climatisée(s) ou rafraîchie(s)	ALERTER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet...) la population et les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées pour gérer la canicule
	IDENTIFIER les manifestations prévues sur la commune	MODULER OU ETENDRE les horaires d'ouverture des lieux rafraîchis (parcs, jardins, piscines...).	MAINTENIR un suivi journalier des personnes vulnérables (visites à domicile)
	TROUVER des solutions pour adapter les horaires d'ouverture des lieux frais (parcs, jardins, piscines,...)	INFORMER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet...) la population et les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées pour gérer la canicule	REQUISITIONNER une ou plusieurs salle(s) communale(s) refuge(s) climatisée(s) ou rafraîchie(s)
	IDENTIFIER les lieux collectifs rafraîchis accessibles aux administrés (locaux communaux ou lieux publics)	DEPLOYER les équipes de maraudes pour assurer un soutien aux personnes fragiles - DISTRIBUTION de flyers sur les comportements à adopter	S'ASSURER de la mise en application des mesures de gestion de la canicule pour les ERP sensibles (écoles, santé...)
	INFORMER les ERP sensibles de disposer d'une pièce rafraîchie pour la sécurité des pensionnaires (maisons de retraite, écoles, crèches...)	ETRE EN CONTACT avec les associations locales et la protection civile (Croix Rouge) pour la gestion de la canicule	INFORMER les acteurs associés de l'évolution de la situation
	VEILLER au bon fonctionnement des points d'eau accessibles au public (fontaines, sources...)	EFFECTUER (sur demande) des visites à domicile auprès des personnes vulnérables inscrites au registre communal	REFORCER les équipes (associations locales, protection civile) pour assurer les missions de gestion de la canicule
	RENSEIGNER le public sur la localisation et l'accès aux points d'eau et aux lieux rafraîchis	PREVOIR un dispositif de distribution d'eau potable aux personnes en difficultés	GERER les relations avec les médias.
	PRE INFORMER la population vulnérable à partir du registre nominatif communal	METTRE EN SECURITE les matériels et les structures vulnérables à la chaleur	
	DECIDER d'activer le niveau supérieur "MOBILISATION"	DECIDER de l'activation de la phase supérieure "SECURISATION"	56

FICHE ACTIONS - Risque Sanitaire : Grand froid

Veille	Vigilance	Mobilisation	SECURISATION
	Episode de grand froid attendu	Début d'un épisode de grand froid	Aggravation et/ou persistance d'un épisode de Grand Froid
Etablir ou Mettre à jour le registre nominatif des personnes vulnérables vivant sur la commune (gratuit volontaire et confidentiel)	PRENDRE en considération les messages relatifs aux risques.	DEPLOYER les astreintes des services municipaux : CCAS, techniques...	RENFORCER le dispositif communal dédié à la gestion du Grand Froid
CONSTITUER une procédure Grand Froid (pour le C.C.A.S.)	S'APPUYER sur le référent communal "Grand Froid" dans la gestion des actions municipales.	DECIDER des mesures à appliquer aux ERP sensibles(écoles, maisons de retraite...) présents sur la commune (stocks de couverture, couverture de survie, gestion)	OUVERTURE D'UN PCC avec mobilisation des membres de la cellule de crise + MISE A DISPOSITION d'un numéro dédié pour information au public
IDENTIFIER les organismes ou personnes bénévoles susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables.	PREPARER ET ORGANISER les astreintes des services municipaux (CCAS, techniques...)	DECIDER des mesures à appliquer aux manifestations prévues sur la commune	ANNULER les manifestations prévues sur la commune
	Prévenir le CCAS pour assurer le soutien aux personnes fragiles.	OUVRIR si nécessaire une ou plusieurs salle(s) communale(s) chauffées	ALERTER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet...) la population sur les mesures municipales engagées pour gérer le Grand Froid
	PREVOIR l'aménagement des horaires de travail des agents municipaux.	MODULER OU ETENDRE les horaires d'ouverture des lieux chauffés ((mairie, salle des fêtes)	MAINTENIR un suivi journalier des personnes vulnérables (visites à domicile)
	IDENTIFIER les manifestations prévues sur la commune.	INFORMER (automate d'appels, panneau lumineux, réseaux sociaux, site internet...) la population et les ERP sensibles sur les mesures municipales engagées pour gérer le Grand Froid	REQUISITIONNER une ou plusieurs salle(s) communale(s) refuge(s), chauffée(s)
	PRE INFORMER la population vulnérable à partir du registre nominatif communal.	DEPLOYER le CCAS pour assurer un soutien aux personnes fragiles- DISTRIBUTION de flyers sur les comportements à adopter	S'ASSURER de la mise en application des mesures de gestion du Grand Froid pour les ERP (écoles, santé...)
	DECIDER d'activer le niveau supérieur " MOBILISATION ".	ETRE EN CONTACT avec les associations locales et la protection civile (Croix Rouge) pour la gestion du Grand Froid	INFORMER les acteurs associés de l'évolution de la situation
		EFFECTUER (sur demande) des visites à domicile auprès des personnes vulnérables inscrites au registre communal	REFORCER les équipes (associations locales, protection civile) pour assurer les missions de gestion du Grand Froid
		PREVOIR un dispositif de distribution d'eau potable aux personnes en difficultés	GERER les relations avec les médias.
		METTRE EN SECURITE les matériels et les structures vulnérables au Grand Froid	
		DECIDER de l'activation de la phase supérieure " SECURISATION "	

FICHE ACTIONS - Risque Sanitaire : Pandémie

Risque	Vigilance	CONSEQUENCES	ACTIONS
	La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale.	Outre son impact sanitaire majeur, une pandémie pourrait provoquer durablement : une désorganisation du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins ; Une désorganisation de la vie sociale et économique ; Une paralysie partielle de services essentiels au fonctionnement de la société et de l'Etat	INFORMER la population de la conduite à tenir
	Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population.		Envisager la mise en place d'un service minimum et développer à cet effet le plan de continuité d'activité de la commune.
	Le délai d'incubation est de un à sept jours et les signes cliniques durent cinq à dix jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.		Identifier les sites potentiels permanents qui pourraient recevoir les corps sans mise en bière
			Recenser les besoins en masques de protection pour le personnel municipal
			Evaluer la pertinence de la fermeture les structures communales enfance : accueil périscolaire - école, pour éviter la contamination

Organiser la réponse communale

Modalités d'activation du PCS

